

Paris, le 14 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La FNEHAD et l'ISNI s'engagent pour une plus grande intégration de l'HAD dans la formation des futurs médecins

Jeudi 8 juin 2017 à l'occasion des Universités d'Été de l'HAD organisées à Lorient, le Dr Elisabeth HUBERT, Présidente de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) et M. Olivier LE PENNETIER, Président de l'InterSyndicat National des Internes (ISNI) ont signé un partenariat afin de renforcer les liens entre l'hospitalisation à domicile et les futurs médecins.

A l'occasion de ce rendez-vous annuel, la FNEHAD a souhaité consacrer une table-ronde à l'accueil en stage des jeunes médecins en HAD. Actuellement, de nombreux établissements accueillent chaque semestre des internes sous différentes modalités (stages à temps complet, stages couplés avec un autre stage hospitalier ou en ambulatoire,...)

En effet, faire son stage en hospitalisation à domicile, c'est, pour un interne en médecine, l'opportunité de se former à une prise en charge alliant exigence des soins hospitaliers et spécificité du domicile, en coopération avec de nombreux acteurs du parcours du patient. C'est faire l'apprentissage d'une pratique exigeante et inédite de la médecine, enrichissante quel que soit le mode d'exercice du futur praticien.

La FNEHAD et de l'ISNI se félicitent des deux avancées majeures obtenues récemment en faveur d'une meilleure intégration de l'HAD dans la formation des internes en médecine :

- **La participation nouvelle des établissements d'hospitalisation à domicile au sein des commissions de subdivision** accompagnant une dynamique de développement des terrains de stage d'internes en HAD<sup>1</sup> ;
- **Une meilleure connaissance de l'HAD par les futurs médecins** : la réforme du 3e cycle des études médicales a ainsi introduit la nécessité pour les internes de mieux connaître la place de l'hospitalisation à domicile dans l'offre de soins ainsi que ses modalités de prescription<sup>2</sup>.

Le partenariat s'inscrit dans le prolongement de ces évolutions, en prévoyant notamment de renforcer les coopérations locales entre les établissements d'HAD et les internes, de travailler au développement des terrains de stage en HAD ainsi que de mettre en place des actions communes de communication à destination des jeunes professionnels.

#### CONTACTS PRESSE

- **Vanessa JOLLET** - Chargée de la communication FNEHAD  
*v.jollet@fnehad.fr – 01 55 43 09 06 / 06 87 76 20 01 – www.fnehad.fr - @fnehad\_info*
- **Olivier LE PENNETIER** – Président de l'ISNI  
*president@isni.fr – 06 50 67 39 32 – www.isni.fr - @ISNI/twit*

<sup>1</sup> Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

<sup>2</sup> Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine